

RÉUNION DU CONSEIL 5 DÉCEMBRE 2022

Lundi, le 5^e jour du mois de décembre 2022, une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 18 heures 30, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
Mme France Bédard, mairesse;
Mme Line Toupin, conseillère;
M. Patrice Moore, conseiller;
Siège n° 1 vacant;
Siège n° 4 vacant.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Mme Nicole Adam, agente de bureau, assiste aussi à la séance à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2022-12-163

2. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer Mme Nicole Adam, secrétaire d'assemblée pour la séance extraordinaire du 5 décembre 2022.

3. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Présentation de l'ordre du jour
4. Affaires nouvelles
 - 4.1 Adoption du budget 2023 et du plan triennal
5. Période de questions relatives aux sujets de la séance
6. Clôture de la séance

4. AFFAIRES NOUVELLES

2022-12-164

4.1 ADOPTION DU BUDGET 2023 ET DU PLAN TRIENNAL

CONSIDÉRANT les séances d'étude que les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain ont tenues afin d'élaborer les prévisions budgétaires pour l'année 2023;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2023 soient approuvées et adoptées telles que présentées à l'annexe joint au présent procès-verbal ainsi que le plan triennal également annexé au procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE**

2022-12-165

6. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 19 heures.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

France Bédard
Mairesse

Nicole Adam
Secrétaire d'assemblée